

# Les infos de la Ville de Seraing

2000350675/MW-B

## ABATTAGE DE PLUSIEURS ARBRES EN RAISON DE LEUR INSTABILITÉ ET DE LA CRÉATION DE LA PISTE CYCLABLE SERAING/NEUPRÉ



En raison de l'instabilité de certains arbres et de la création de la future piste cyclable qui reliera prochainement la Ville de Seraing à la commune de Neupré, plusieurs végétaux des bois sérésiens seront abattus du 4 juillet au 12 juillet et du 15 juillet au 26 juillet. Le chantier qui se déroulera en deux temps entraînera la fermeture provisoire d'une voirie sérésienne.

Voici déjà plusieurs mois que la Ville de Seraing et la commune de Neupré ont annoncé la création d'une nouvelle piste cyclable de 3,5

kilomètres reliant les deux entités liégeoises. Cette dernière s'inscrit dans le projet de réaménagement du carrefour dit « Chêne-Madame », situé sur la route du Condroz à Neupré, et a pour objectif de relier l'Athénée Royal de l'Air Pur de Seraing à la route du Condroz. Le tout, en passant notamment par les bois sérésiens. Comme l'espace sur la route est insuffisant pour créer cette liaison, la Ville de Seraing, sous l'impulsion de l'Echevine du Développement Territorial, Déborah Gérardon, et de l'Echevine de l'Environnement, Laura Crapanzano, en accord avec le Département de la Nature et des Forêts (DNF), a profité des congés scolaires pour élargir les lieux en abattant des arbres susceptibles de tomber et de mettre les citoyens en danger.

Ainsi, la S.P.R.L. SGEF Paul Jacquemin, en charge du chantier, s'occupera de couper les arbres dangereux à deux moments bien distincts. La première partie des travaux a débuté le jeudi 4 juillet et se terminera le vendredi 12 juillet. Durant cette période, les travailleurs s'occuperont d'abattre les arbres, situés le long de la rue des Nations-Unies et de la route de Rotheux, dont le sens de chute naturel est dirigé vers la forêt.

Trois jours plus tard, le chantier pourra reprendre et se prolonger jusqu'au 26 juillet prochain. Durant cette deuxième partie de travaux, l'abattage des arbres se fera vers la route, ce qui entraînera la fermeture provisoire de la route de Rotheux (dans les deux sens). La voirie sera donc inaccessible aux usagers, du lundi au vendredi, mais également

durant la fin d'après-midi du 19 juillet. La S.P.R.L. SGEF s'assurera alors qu'il ne reste aucun débris végétaux sur la chaussée qui sera à nouveau ouverte à la circulation pour une durée limitée d'un peu moins de quatre jours, soit du vendredi soir à la matinée de lundi 22 juillet. A noter que si la météo est favorable et que les imprévus sont peu nombreux, la période de fermeture de la voirie pourrait être raccourcie.

En ce qui concerne les houppiers (le sommet des arbres ébranchés), leur traitement n'a pas encore été officiellement défini. Toutefois, leur prise en charge ne déterminera en rien la date de fin du chantier. En effet, ce dernier se terminera vers la fin du mois de juillet, peu importe la solution envisagée pour l'ensemble des branches situées au sommet des troncs.

## INTRADEL PERMET À CERTAINS MÉNAGES L'ACHAT DE QUOTAS SUPPLÉMENTAIRES

La société intercommunale de traitement des déchets (Intradel) a décidé de permettre aux citoyens domiciliés dans sa zone d'activité d'acquérir des quotas supplémentaires, une fois ceux de base épuisés. Une récente décision qui est entrée en vigueur depuis ce lundi 1<sup>er</sup> juillet.

Bonne nouvelle pour les ménages domiciliés dans la zone d'activité d'Intradel. Depuis ce lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, ils ont la possibilité d'acheter des quotas supplémentaires pour leurs déchets. Une nouvelle récente qui a été annoncée par courrier par la société elle-même :

« Depuis le 16 mai 2017, il est offert la possibilité aux PME (commerçants et indépendants) d'accéder à certains recyparcs de la zone Intradel (15 dans un premier temps puis 38 depuis le 2 janvier 2019), selon certaines modalités incluant notamment un système de tarification sous la forme de packs prépayés dont la souscription s'effectue via un formulaire sur le site internet de notre intercommunale.

A plusieurs reprises lors des réunions des Comités de suivi (dont les dernières se sont tenues durant ce mois de mai 2019), certains participants ont suggéré l'idée d'étudier l'opportunité d'offrir aux citoyens la possibilité d'acquérir des quotas supplémentaires, une fois

leurs quotas de base épuisés.

Par la présente, nous avons donc le plaisir de vous annoncer que notre Conseil d'administration a décidé d'étendre la possibilité d'acquisition de quotas supplémentaires à l'ensemble des ménages domiciliés dans la zone d'activité d'INTRADEL, complémentaires à leurs quotas de base.

Cette disposition entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, selon des dispositions d'accès et de paiement calquées sur celles applicables aux PME, moyennant quelques adaptations. Elle sera par ailleurs également étendue à l'ensemble des usagers actuellement autorisés dans nos recyparcs, à savoir :

- les ménages domiciliés hors zone Intradel ainsi qu'à Eupen ;
- les ménages domiciliés hors zone Intradel mais y possédant une seconde résidence ;
- les A.S.B.L. /établissements scolaires ;
- les I.D.E.S.S., C.P.A.S. et services d'Aide à la Personne pour le compte des personnes qu'ils desservent (au travers des quotas qui seraient acquis par les personnes qu'ils représentent).

L'intercommunale répercutera à l'usager concerné le coût réel et complet de la gestion des fractions déposées et notamment pour les

déchets non-soumis à obligation de reprise et ne générant pas de recette dans le chef de l'intercommunale :

- Bois : 12€/m3 H.T.V.A.
- Déchets verts : 12€/m3 H.T.V.A.
- Encombrants combustibles/non combustibles et mixtes : 36€/m3 H.T.V.A.
- P.V.C. : 36€/m3 H.T.V.A.
- Plastiques durs encombrants : 36€/m3 H.T.V.A.
- Verre plat : 36€/m3 H.T.V.A.
- Inertes : 36€/m3 H.T.V.A.
- Frigolite : 3€/m3 H.T.V.A.

Ces tarifs sont répercutés T.V.A.C. aux particuliers.

La souscription des packs se réalisera via un formulaire sur notre site internet ([www.intradel.be](http://www.intradel.be)). Ce document permettra de sélectionner le type de pack et de renseigner les coordonnées complètes du client (numéro de registre national ou de carte d'accès).

Trois packs pourront être choisis : Pack 1 – 45€ H.T.V.A., Pack 2 – 90€ H.T.V.A., Pack 3 – 180€ H.T.V.A. Chacun donnera droit à un certain nombre de m3 dans les matières concernées, toutes les combinaisons étant possibles dans l'enveloppe concernée.

Le formulaire de souscription en



ligne se clôturera par une invitation à payer reprenant le montant et le pack choisi. Après réception du paiement, une confirmation sera envoyée au souscripteur.

L'ensemble des autres prescriptions définies dans le règlement d'accès resteront par ailleurs applicables aux utilisateurs de nos recyparcs.

Outre le fait qu'elle répondra aux attentes d'un certain nombre de nos usagers, la mise en application de cette nouvelle mesure devrait par ailleurs avoir un impact positif, tant d'un point de vue environnemental (avec la réduction du risque de dépôts sauvages) que social (avec une diminution potentielle de l'insatisfaction dans le chef des usagers qui se voient refuser un dépôt quand la limite d'un de leurs quotas annuels est atteinte).

Il va de soi qu'une campagne d'informations à ce sujet est d'ores et déjà prévue via notre site internet, les réseaux sociaux, ainsi que sur l'ensemble de nos recyparcs. Nous restons à votre entière disposition. »